Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** **Sous-direction de l'enseignement supérieur** **Bureau des établissements et des contrats** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDES/2019-751** **05/11/2019**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction modifie l'arrêté du 31 décembre 2013 portant nomination à la commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministère chargé de l'agriculture (CNECA) : BO n° 4 du 16/01/2014 au 23/01/2014.
Nombre d'annexes : 0

Objet : convocation du CNESERaav statuant en matière disciplinaire.

Destinataires d'exécution
Les présidents de section de la CNECA

Résumé :
Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire (CNESERAAV) statuant en matière disciplinaire est convoqué le 13 novembre 2019 pour une audiance.

Textes de référence :Art. R. 814-30-12 CRPM

Par décision de son président le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire (CNESERAAV) statuant en matière disciplinaire se réunira le 13 novembre prochain, à partir de 11h00 dans les locaux de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche, 1 ter avenue de Lowendal, Salle Lw 006, 75007 PARIS.

Pour le Ministre et par délégation
P/ le Directeur général de l'enseignement
et de la recherche
La directrice générale adjointe
Chef du service de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

Valérie BADUEL